



Avec l'adhésion de la Palestine à la Cour pénale internationale le 1er avril 2015, un processus est désormais ouvert qui peut à l'avenir conduire des responsables de crimes de guerre, voire de crimes contre l'humanité en Israël et Palestine à en répondre devant la justice internationale.

L'Association France-Palestine Solidarité et la Fondation Gabriel Péri ont souhaité s'associer pour rassembler, grâce à la collaboration de juristes éminents, les éléments de base de ce dossier majeur, en ce qu'il est susceptible d'ébranler l'impunité scandaleuse que les dirigeants israéliens ont toujours réussi à préserver du fait de la faiblesse, sinon de la complaisance, de la communauté internationale.

Cette quête de justice sans laquelle on ne peut mettre fin à la perpétuation de la violence, loin de bénéficier d'un soutien sans ambiguïté, est soumise à de fortes pressions politiques.

Elle doit pourtant aboutir pour les Palestiniens et pour tous les autres peuples victimes. Il en va de la crédibilité de la CPI, une juridiction qui n'a de sens qu'universelle.

Notre démarche commune souhaite faire œuvre utile en plaçant cette question en pleine lumière. Le titre du colloque reprend celui de la note collective publiée par la Fondation Gabriel Péri et l'Association France Palestine Solidarité.

L'initiative qui s'est tenue en salle Colbert (Palais Bourbon), le 24 mars 2016, a permis de présenter les contributions de ses auteurs et de les mettre en débat.

Programme

Allocutions d'ouverture :

<https://gabrielperi.fr/wp-content/uploads/2019/03/Palestine-Ouverture1-Asensi.mp3>

- François Asensi, Député, membre de la commission des affaires étrangères, vice-président du groupe d'étude à vocation internationale France-Palestine

<https://gabrielperi.fr/wp-content/uploads/2019/03/Palestine-Ouverture3-Tahani.mp3>

- Taoufiq Tahani, Président de l'Association France Palestine Solidarité

<https://gabrielperi.fr/wp-content/uploads/2019/03/Palestine-Ouverture2-El-Herfi.mp3>

- S.E.M. Salman El Herfi, Ambassadeur et chef de la Mission de Palestine en France

Que peut la justice internationale pour la Palestine ?

Interventions des auteurs et discussion

Animateur : Daniel Cirera, Secrétaire du Conseil scientifique de la Fondation Gabriel Péri.

<https://gabrielperi.fr/wp-content/uploads/2019/03/Palestine-tr1-2-Bourdon.mp3>

- Me William Bourdon, juriste en droit international, Président-fondateur de SHERPA

<https://gabrielperi.fr/wp-content/uploads/2019/03/Palestine-tr1-3-Chanet.mp3>

- Me Christine Chanet, juriste en droit international, expert à l'ONU

<https://gabrielperi.fr/wp-content/uploads/2019/03/Palestine-tr1-1-Aoun.mp3>

- Me Alia Aoun, juriste en droit international, présidente d'Avocats et Juristes pour le Liban,

Acteurs politiques et étatiques face à la justice internationale

Animateur :

<https://gabrielperi.fr/wp-content/uploads/2019/03/Palestine-tr2-intro-Chagnollaud.mp3>

Jean-Paul Chagnollaud, professeur des universités, directeur de l'iReMMO

<https://gabrielperi.fr/wp-content/uploads/2019/03/Palestine-tr2-1-Dumont.mp3>

- Françoise Dumont, Présidente de la Ligue des droits de l'homme

<https://gabrielperi.fr/wp-content/uploads/2019/03/Palestine-tr2-2-Garrigos.mp3>

- Geneviève Garrigos, Présidente d'Amnesty International France

<https://gabrielperi.fr/wp-content/uploads/2019/03/Palestine-tr2-conclusion-Chagnollaud.mp3>

Conclusions de Jean-Paul Chagnollaud

https://gabrielperi.fr/wp-content/uploads/2019/03/Palestine-conclusion-Obadia_1-2.mp3

Conclusions d'Alain Obadia